

REVENDEICATIONS SANS DOMICILE FIXE MALGRÉ LE TRAVAIL



La situation des personnes qui dorment dans la rue, dans des squats, dans une voiture ou dans des centres d'hébergement d'urgence alors qu'elles ont un travail et qu'elles partent travailler tous les jours, est une réalité du Luxembourg. Dans les foyers d'urgence pour personnes sans-abri et la WAK (Wanteraktioun), le phénomène des travailleurs pauvres, qui ne sont pas en mesure de louer une chambre meublée et qui se retrouvent sans domicile fixe, est observé depuis des années.

Aujourd'hui, les politiques ne peuvent plus ignorer ce problème et doivent s'y attaquer de pied ferme au risque de voir sinon ce phénomène se développer encore davantage. D'ailleurs, s'il n'existe pas au Luxembourg - malgré le premier recensement de rue de Luxembourg-Ville du 26 octobre 2022¹ - de base de données centralisée sur le phénomène du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement et encore moins sur le phénomène des travailleurs pauvres sans domicile fixe, les tendances chez nos voisins ne prédisent rien de bon. En Allemagne, par exemple, la proportion de personnes sans domicile fixe avec un emploi a doublé depuis 2009². Au Luxembourg, les causes de ce phénomène sont à chercher dans l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres, ainsi que dans les prix exorbitants des loyers qui font que de plus en plus de personnes se retrouvent au ban de notre société³.

1 Sur les 197 personnes recensées au cours de la nuit du 26 octobre 2022 à Luxembourg ville, 16% ont indiqué qu'elles travaillaient (7,78% travail déclaré, 5,51% travail non déclaré et 3,15% prostitution). Cela signifie qu'au moins 15 personnes qui dormaient dans la rue à Luxembourg-Ville à cette date précise avaient un contrat de travail légal.

2 En 2009, 6 % des sans-abri en Allemagne avaient un emploi. En 2019, ils étaient déjà 11,7 %. <https://taz.de/Wohnungslos-trotz-Job/!5794140/>

3 Depuis le 15 mai 1891, avec la publication de la lettre encyclique Rerum novarum du Pape Léon XIII, l'église catholique c'est tourné régulièrement vers les situations précaires des salariés de leur époque. Le paragraphe 17 de ce texte est titré « Devoirs de justice particuliers du patron, notamment le juste salaire. » et tire l'attention sur le fait que la rémunération juste devrait permettre une vie digne dans le contexte respectif. Bien que ce texte a été actualisé à différentes reprises, notamment par les encycliques Quadragesimo Anno, Laborem exercens ou encore Fratelli tutti du Pape François et a conduit à la création de nombreuses organisations de travailleurs, de soutien et caritatives, il faut constater que la situation des « workings poors » reste d'actualité aussi au Luxembourg.

Un nombre croissant de travailleurs pauvres au Luxembourg



Au Luxembourg, de plus en plus de travailleurs sont confrontés à des difficultés financières et le travail n'est plus une garantie pour échapper à la pauvreté. Avec un taux de 13,5% de salariés résidents vivant dans un ménage exposé au risque de pauvreté en 2021, le risque est le plus élevé de la zone euro⁴. Le taux moyen de l'UE est de 8,9%, inchangé depuis 2012. La pauvreté laborieuse dépend, d'une part, des caractéristiques de l'emploi des individus et, d'autre part, du niveau de vie du ménage auquel ils appartiennent. Il faut souligner que les frontaliers ne sont pas pris en compte dans les statistiques alors qu'ils représentent 46,3% de l'emploi salarié au Luxembourg.

Les ménages dépendant d'un revenu unique sont systématiquement plus exposés au risque de pauvreté. Par ailleurs, la pauvreté laborieuse est plus répandue dans certains secteurs économiques, notamment ceux où les salaires sont bas. Le travail à temps partiel ou les contrats à durée déterminée augmentent également le risque de pauvreté laborieuse. En effet, près d'un travailleur sur deux qui travaille à temps partiel avec un contrat à durée déterminée est en situation de pauvreté laborieuse (48,5%). Les familles monoparentales, les non-ressortissants luxembourgeois, les jeunes de 18 à 25 ans, les travailleurs peu qualifiés travaillant dans des secteurs à bas salaires, les travailleurs avec un contrat temporaire ou à temps partiel (ou les deux) ont tous un risque plus élevé de pauvreté laborieuse⁵.

Une catégorie qui est particulièrement vulnérable sont les travailleurs occasionnels, intermittents et sur appel et ceux

qui effectuent un travail pour une plateforme numérique. Au Luxembourg, il n'existe pas de notion juridique de travailleur occasionnel ou de plateforme. Par conséquent, la loi ne réglemente pas ces types de travail⁶. Ces personnes risquent d'être exclues de nombreuses dispositions protectrices du Code de Travail et du Code de la sécurité sociale luxembourgeois.

Travail sur plateforme numérique :

Le terme de travail sur les plateformes numériques englobe tous les services qui sont négociés ou fournis via des plateformes en ligne. 28 millions de personnes dans l'Union européenne travaillent déjà par l'intermédiaire de plateformes de travail numériques⁷. Selon les estimations, ce chiffre continuera d'augmenter avec 43 millions de personnes travaillant pour les plateformes en 2025⁸. Au Luxembourg aussi, les plateformes sont de plus en plus nombreuses à s'installer et concernent surtout les livraisons de restaurants. Il n'existe pas encore de statistiques, mais le nombre de travailleurs de plateformes au Luxembourg est estimé se situer entre 2.000 et 2.500 personnes⁹.

Une grande partie des personnes qui travaillent pour une plateforme digitale est invisible. Le fonctionnement de ces plateformes est plus que nébuleux. Dans le cadre de la prestation de services, les plateformes ont recours à différents types de personnel qui sont rémunérés selon des critères qui ne font pas encore l'objet d'une régularisation par la loi. Ceux qui travaillent pour une plateforme le font généralement en tant qu'indépendants - bien que, comme le prouvent de nombreux jugements en Europe, ces travailleurs ne puissent guère être considérés comme des indépendants. Ils doivent, par exemple, utiliser leur propre voiture, moto ou vélo, ainsi que leur smartphone et sont tenus par contrat d'obtenir les autorisations nécessaires, de s'assurer eux-mêmes et de s'inscrire eux-mêmes auprès de l'administration fiscale et de la sécurité sociale. La rémunération n'est pas basée sur un salaire fixe convenu, mais sur la fréquence du service que le chauffeur fournit à l'entreprise¹⁰. Plus il y a de livraisons effectuées, plus le revenu est élevé. De nombreux témoignages¹¹ montrent que la plupart des personnes ne parviennent pas à atteindre le salaire minimum. Les personnes qui travaillent pour des plateformes ne peuvent jamais savoir combien de temps elles vont travailler chaque mois et pour quel montant. Cela pose de nombreux problèmes pour gérer sa vie et notamment pour trouver un logement.

4 <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tespm070/default/table?lang=fr> Le phénomène des « travailleurs pauvres », aussi appelé « pauvreté laborieuse », désigne les personnes dont le revenu mensuel brut est inférieur à 60% du revenu médian malgré leur emploi.

5 Ratti L. (2022 in press) (Ed.), In-Work Poverty in Europe. Vulnerable and Under-represented Persons in a Comparative Perspective, Bulletin of Comparative Labor Relations, Wolters Kluwer, Alphen aan den Rijn

6 Ibid.

7 https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2022/12-decembre/09-engel-epsco.html

8 https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2022/12-decembre/09-engel-epsco.html

9 Chiffre, entre autres, cité par déi lénk par exemple <https://dei-lenk.lu/2023/03/15/ee-staarkt-gesetz-geint-dausbeutung-duerch-dplattformen/>

10 <https://www.land.lu/page/article/846/337846/DEU/index.html>

11 Par exemple: <https://www.reporter.lu/podcast-aarm-trotz-aarbecht-wild-wild-wedely/>

Travail intérimaire :

Le travail intérimaire est une forme de travail temporaire qui est soumis au droit du travail luxembourgeois. Les employés sont mis à la disposition d'une entreprise par le biais d'une mise à disposition de travailleurs pour une durée déterminée. Le contrat de travail est donc conclu entre l'agence d'intérim et l'employé. Le travail intérimaire représente à peu près 2%¹² de l'emploi salarié au Luxembourg. Il est toutefois caractérisé par une forte fluctuation, surtout observée pendant la pandémie COVID-19. Depuis 2016, près de 400.000¹³ contrats intérimaires sont conclus chaque année et entre septembre 2021 et septembre 2022 environ 12.000 personnes en contrat intérim étaient recensées¹⁴ ¹⁵. L'industrie et la construction sont traditionnellement les principales branches utilisatrices du travail intérimaire, suivies du secteur financier et des services aux entreprises, puis du secteur des services plus large.

Une grande majorité d'intérimaires ne reçoivent que des contrats hebdomadaires. 97% des contrats temporaires ont une durée inférieure à un mois¹⁶. Le travail intérimaire est considéré comme un élément important dans de nombreuses petites et moyennes entreprises pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre et pour remplacer, par exemple, les congés de longue durée de leur personnel fixe pour cause de maladie. De nombreuses entreprises font de leur mieux pour conserver leur personnel de qualité et s'efforcent d'obtenir des contrats fixes. Il existe toutefois des risques d'abus. L'OGBL a récemment alerté¹⁷ que « les travailleurs intérimaires doivent faire face à des conditions de travail non seulement difficiles, mais carrément illégales » en citant des contrats de mission signés hors délai, des retards ou des manquements dans l'affiliation du travailleur à la sécurité sociale, un non-respect du salaire social minimum ou encore la multiplication de contrats de mission à courte durée. L'OGBL a soulevé que les intérimaires ne bénéficient pas des avantages de la convention collective de l'entreprise utilisatrice, ce qui entraîne une discrimination entre les salariés permanents et les travailleurs intérimaires¹⁸ ¹⁹.

Un problème se pose aussi avec l'affiliation à la sécurité sociale pour tous ceux qui sont assurés seulement les jours de travail du contrat. Si une personne dans cette situation a un accident pendant un weekend, elle n'est pas couverte. Ceci pose un grave problème non seulement pour l'assuré mais aussi pour les coassurés (enfants, conjoint). Une autre

lacune se pose sur le prélèvement d'impôts²⁰. Si le salaire brut est supérieur à 25 euros l'heure, le salarié doit faire une demande de carte d'impôt. Dans l'attente de recevoir cette carte d'impôt, le salarié est imposé à 33% par l'entreprise intérimaire. Ceci pose problème pour les personnes sans adresse. Au Luxembourg, il est difficile de trouver un logement sans un revenu régulier et un contrat à durée déterminée

Travail occasionnel :

Le travail saisonnier existe au Luxembourg, mais il s'agit en principe d'un contrat temporaire soumis à des règles particulières. Il est très limité et ne peut être utilisé que dans l'agriculture, la viticulture et le tourisme. En ce qui concerne le travail dit "sur appel", il n'existe pas de dispositions juridiques particulières. Toutefois, dans certains secteurs, il semble que certains contrats individuels aient été signés avec des dispositions prévoyant une flexibilité extrême du temps de travail qui, dans la pratique, sont presque équivalentes au travail sur appel²¹. Des recherches et des enquêtes plus approfondies doivent être menées dans ce domaine. Il est cependant clair que les personnes travaillant comme travailleurs occasionnels au Luxembourg ont des difficultés à trouver un logement. Elles ne peuvent pas présenter de garanties assez solides par rapport au revenu au regard des propriétaires.

Travail clandestin et les sans-papiers :

La situation du travail clandestin des sans-papiers est difficilement quantifiable. Les personnes sans autorisation de séjour et sans autorisation de travail, n'ont pourtant pas d'autre choix que d'accepter un travail clandestin pour pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Sans autorisation de résidence, une personne ne touche aucune aide étatique. Le plus souvent, les personnes en situation administrative irrégulière ne sont pas affiliées et ont un accès limité aux soins de santé. En raison de leur situation administrative, ces personnes sont exposées aux risques d'exploitation et de traite des êtres humains.

12 http://www.ogbl.lu/wp-content/uploads/2020/06/Interim_FR_Web.pdf

13 <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-emplois-temporaires-a-nouveau-plus-nombreux-630dde98de135b92361908f9>

14 <https://www.land.lu/page/article/147/337147/FRE/index.html>

15 Avant la pandémie, en 2019 les intérimaires avaient presté un million d'heures, tous secteurs confondus

16 <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-emplois-temporaires-a-nouveau-plus-nombreux-630dde98de135b92361908f9>

17 <http://www.ogbl.lu/blog/le-travailleur-interimaire-post-covid-de-lenfant-delaissé-au-v-i-p/>

18 <https://lequotidien.lu/politique-societe/linterimaire-plus-demande-que-jamais/>

19 Les lacunes des contrats intérimaires ne sont pas seulement un problème luxembourgeois. Au niveau européen, les règles relatives au travail intérimaire font régulièrement l'objet de recours devant la CJCE (Cours de justice des communautés européennes).

20 L'entreprise intérimaire paie un salaire net et prélève l'impôt en fonction du barème défini. Pour un salaire brut inférieur ou égal à 25 euros par heure, le taux d'imposition prélevé est de 10%

21 Ratti L. (2022 in press) (Ed.), In-Work Poverty in Europe. Vulnerable and Under-represented Persons in a Comparative Perspective, Bulletin of Comparative Labor Relations, Wolters Kluwer, Alphen aan den Rijn

L'inaccessibilité au marché du logement



L'inaccessibilité au marché du logement pour les plus pauvres ménages au Luxembourg n'est pas un secret. Une raison principale sont les prix exorbitants. Même si les prix ont pour une première fois ralenti au cours de l'année 2022, pour la période de 2010 à 2019, les loyers annoncés ont affiché une croissance de 47,4% pour les appartements et de 31,3% pour les maisons. Selon le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), en 2019, plus d'un tiers des locataires ont utilisé plus de 40% de leurs revenus pour payer le loyer et le chauffage. En 2016, ce pourcentage était encore de 25%. Les ménages locataires du premier quintile de niveau de vie (les 20% de ménages aux revenus les plus faibles) enregistrent un taux d'effort pour se loger de 50%²². En raison de la pression croissante sur le marché de la location les listes d'attentes pour un logement abordable s'allongent.

Caritas Luxembourg reconnaît les efforts du Ministère du Logement, qui a concentré les travaux de la dernière période législative à l'élaboration de législations (ou de projets de loi) visant le développement du logement abordable et la mise en place d'aides au logement. Il est cependant important de relever que les propositions de loi et la politique du logement n'aura pas, ou seulement peu d'impact sur les ménages les plus vulnérabilisés de notre société - dont il est question ici. Bien qu'ils travaillent, ils ne trouvent que rarement un logement à louer sur le marché, car ils ne présentent pas de garanties assez solides au regard des propriétaires qui peuvent se permettre d'être de plus en plus exigeants. Une option qui peut s'offrir à eux est de trouver une chambre meublée au-dessus d'un café ou en colocation. Cependant,

nous avons observé que dernièrement, même les chambres meublées sont devenues difficiles à trouver à cause d'une demande trop importante.

Selon Eurostat, la population vivant au Luxembourg dans un logement dont le toit fuit, les murs, les sols ou les fondations sont humides, ou dont les cadres de fenêtres ou les sols sont pourris, était de 15,4 % en 2020²³. Depuis 2019, la législation luxembourgeoise prévoit une série de critères auxquels tout logement et toute chambre donnée en location doivent être conformes (protection contre l'humidité, le froid, la chaleur, surface des chambres, hauteur minimale, accès à des voies d'évacuation, ventilation, etc.). Les poursuites en justice pour des logements insalubres sont pourtant très rares. Entre 2013 et fin 2022 il y avait seulement cinq condamnations. Il est important de noter que de nombreuses personnes qui vivent dans des conditions insalubres ont peur de demander de l'aide, car elles craignent de perdre le toit au-dessus de leur tête, même s'il est en mauvais état. Ces personnes n'ont souvent pas le choix car déménager signifie avoir une réserve financière destinée à payer les frais d'agence, le dépôt de garantie et les avances de loyer. En cas de décision de fermeture du logement après un contrôle, la loi prévoit que le propriétaire doit prendre en charge les coûts d'un relogement pour une durée maximale de 3 mois. Ce délai est beaucoup trop court. Beaucoup de personnes ne retrouvent pas un autre logement à bas prix dans ce délai.

Pour les personnes qui trouvent une chambre à louer, il n'est parfois pas possible de s'inscrire dans le registre de la population communale. L'ASTI a récemment critiqué que les personnes se voient parfois proposer des emplacements de camping ou des maisons de vacances à louer, dans lesquels il n'est pas possible d'avoir une résidence principale. Il y a aussi des cas où le propriétaire ne veut pas déclarer le loyer en raison d'avantages fiscaux et ne propose donc pas d'enregistrement correct²⁴. La seule option qui reste disponible pour ces personnes est d'acheter une adresse fictive, afin de pouvoir accéder à l'emploi et aux aides sociales. Le système des adresses fictives au Luxembourg est un phénomène de longue date. Rien que dans la Ville de Luxembourg, 742 déclarations de résidence fictives ont été détectées en 2021²⁵.

22 LISER (2021), Note 27 : Évolution du taux d'effort des ménages résidents du Luxembourg selon leur mode d'occupation et leur niveau de vie entre 2016 et 2019 pour un homme seul

23 https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/sdg_01_60/default/table?lang=en

24 <https://www.100komma7.lu/article/aktualiteit/fiktiv-adressen-negativ-konsequenze-fir-vulnerabel-menschen>

25 <https://www.tageblatt.lu/nachrichten/luxemburg/stadt-luxemburg-beschliesst-neue-regeln-fuer-wohnsitzanmeldungen/https://www.tageblatt.lu/nachrichten/luxemburg/stadt-luxemburg-beschliesst-neue-regeln-fuer-wohnsitzanmeldungen/>

Nos propositions

Pour combattre la pauvreté laborieuse, il faut selon Caritas Luxembourg :

- > **un salaire social minimum qui permet une vie digne au Luxembourg. Afin de déterminer le montant de ce salaire, il faudrait partir du budget de référence;**

Nous avons besoin d'un changement de mentalité en ce qui concerne les bas salaires. Bien que le salaire social minimum luxembourgeois soit très élevé en termes comparatifs et absolus en Europe, son niveau correspond quasiment au seuil de pauvreté. Un adulte célibataire ne pourra s'en sortir que si le salaire social minimum est supérieur au seuil de pauvreté, ainsi qu'au budget de référence. Ce dernier doit être calculé et mis à jour régulièrement.

- > **une réforme fiscale basée sur une véritable redistribution sociale;**

Il faut instaurer un mécanisme adaptant régulièrement le barème d'imposition au coût de la vie. Pour plus de justice sociale, il faut réduire l'impôt sur le revenu dans les tranches inférieures du barème et l'augmenter dans les tranches supérieures, voire ajouter des tranches supplémentaires en haut de l'échelle. Le système fiscal devrait être conçu de manière à exempter systématiquement les plus pauvres du paiement de l'impôt sur le revenu et d'autres impôts, dans la mesure du possible. En général, pour Caritas Luxembourg, le fait qu'une personne vive seule, en concubinage, soit pacsée ou mariée ne devrait faire aucune différence sur le plan fiscal. La fiscalité des monoparentaux doit être réformée. Le critère de différenciation, pour profiter d'une classe d'impôt 2, devrait être celui de la présence d'enfants dans le ménage ou non.

- > **renforcer le droit du travail et renforcer les systèmes de contrôle pour réduire les risques d'abus (p.ex dans le cadre du travail intérimaire);**
- > **légiférer pour permettre aux travailleurs des plateformes de bénéficier des règles de droit social existantes;**
- > **régulariser certains groupes de ressortissants de pays tiers se trouvant actuellement sans autorisation de séjour sur le territoire luxembourgeois :**

- familles avec enfant(s) né(s) et scolarisé(s) au Luxembourg, sans interruption de leur présence sur le territoire national;

- jeunes arrivés au Luxembourg en tant que mineurs non accompagnés et devenus majeurs d'âge, à condition d'être inscrits à un établissement scolaire ou avoir un contrat de travail et sans interruption de leur présence sur le territoire national;
- jeunes effectuant un apprentissage;
- personnes déboutées de leur demande de protection internationale, mais qui ne sont pas éloignées par les autorités compétentes du territoire national endéans un délai de 3 ans.

- > **adapter les dispositions légales existantes aux besoins du marché de l'emploi en y facilitant l'accès aux ressortissants des pays tiers détenteurs de diplômes professionnels dans les secteurs concernés et à ceux éligibles à la formation professionnelle/apprentissage;**
- > **une réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle;**

Il est important d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie et de développer l'offre en formations avec entre autres plus de pertinence pratique.

- > **des analyses plus approfondies sur le travail occasionnel, saisonnier et le travail sur appel au Luxembourg**

Pour combattre l'inaccessibilité au marché du logement pour les plus marginalisés, il faut selon Caritas Luxembourg :

- > **une politique de logement social reposant sur le principe de la discrimination positive;**

Seul ce principe est vraiment équitable car il est le seul à permettre aux populations les plus fragilisées d'accéder au logement.

- > **sensibiliser davantage les communes aux besoins en logement des plus démunis et les encourager à :**

- mettre à disposition des logements et l'encadrement nécessaire pour accompagner correctement les plus démunis (y compris les personnes sans-abri, dans le cadre de projets de « Housing first »). L'élan de solidarité des personnes privées, mais aussi des administrations communales, à l'occasion de l'arrivée au Luxembourg de nombreuses personnes fuyant

la guerre en Ukraine, a démontré le potentiel en logements disponibles qui pourrait être mieux mis à profit des personnes à revenu modeste;

- élaborer un monitoring des immeubles vacants et pénaliser les propriétaires de logements inoccupés par une amende dissuasive. Caritas Luxembourg encourage les communes à prendre des mesures pour taxer les propriétaires de bâtiments vides et à ne pas attendre que la loi soit officiellement introduite au niveau national. Dans ce contexte, la gestion locative sociale devrait être davantage promue;
 - mettre en place des mesures dissuasives plus sévères à l'encontre de propriétaires de logements et chambres locatifs ne respectant pas les critères de salubrité. La législation luxembourgeoise, qui prévoit une série de critères auxquels tout logement et toute chambre donnée en location, doit être respectée;
 - avoir des hébergements d'urgence en suffisance et accessibles à brève échéance dans chaque commune.
- > **mettre en place des réglementations pour les tiny houses dans le cadre de la réalisation de logements abordables et toute autre forme de logement alternatif;**
- > **soutenir les associations et fondations dans leur rôle de bailleurs sociaux;**

Ce sont les associations et les fondations du secteur social qui concentrent leurs efforts sur des populations souvent en marge de la société. Ce sont elles aussi qui disposent de l'expertise nécessaire pour mener à bien les projets locatifs de leurs clients. Les défis de l'intégration sociale, de la (ré) insertion professionnelle, du redressement de situations de (sur)endettement, etc. nécessitent la mise en place de projets d'inclusion sociale sur base d'un logement stable sur plusieurs années (p.ex. gestion locative sociale ou Housing first). Ce sont des services d'accompagnement social au sens large qui assurent un encadrement adéquat des locataires tout en essayant de fournir aux propriétaires les prestations légales définies.

- > **l'augmentation de la subvention loyer et le contrôle du loyer;**

Les ménages à revenu modeste peuvent demander une subvention de loyer. Avec la réforme en 2022, la subvention a augmenté en moyenne de 78% passant de 157 euros par ménage à 280 euros²⁶ (la subvention loyer est maintenant entre 200 et 400 euros en fonction de la composition du

ménage et le revenu). Bien que les demandes pour cette subvention ont augmenté depuis la réforme, une partie des ménages éligibles ne la demande toujours pas. Pour Caritas Luxembourg, la subvention loyer devrait annuler la différence entre le loyer réel et un loyer calculé au taux d'effort de 33% au plus. Même avec la réforme et les montants qui ont été augmentés, les 33% du taux d'effort sont quasiment toujours dépassés pour les ménages les plus pauvres. Enfin, il est également important que cette mesure soit accompagnée d'un contrôle efficace des loyers et de l'application de sanctions.

- > **diversifier l'offre en logements encadrés en stimulant la création de logements abordables et à coût modéré;**

- autoriser davantage de constructions de logements plus petits pour convenir aux jeunes ménages ou à des personnes seules.

- > **soutenir davantage de projets « Housing first »;**

Pour Caritas Luxembourg, le Housing first est une des mesures à soutenir prioritairement. Housing first est une approche d'aide aux personnes sans-abri qui donne la priorité à la fourniture d'un logement permanent, mettant ainsi fin à leur itinérance et servant de base sécurisante à partir de laquelle les personnes peuvent poursuivre leurs objectifs personnels et améliorer leur qualité de vie. Dans ce cadre, on fournit le logement d'abord plutôt qu'en dernier lieu, sans attendre de la personne qu'elle se comporte d'une certaine façon, comme par exemple, qu'elle suive un traitement ou qu'elle s'abstienne de consommer des substances psychoactives. On n'attend pas des personnes qu'elles gagnent le droit de rester dans leur logement. Au Luxembourg, le dispositif de Housing first est encore un terrain d'expérimentation et est souvent considéré dans sa version « discount », car au niveau de l'encadrement qui est à côté du logement même, la pièce maîtresse de ce dispositif, la clé d'encadrement est insuffisante pour constituer des équipes pluridisciplinaires. Pour réussir, il faut élaborer une stratégie pour le Luxembourg, se doter d'un label de qualité « Housing first » qui réunit les critères éprouvés sur le plan international, mettre en place un service à la hauteur du problème et garantir un nombre suffisant de logements adéquats et abordables avec une sécurité d'occupation.

²⁶ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-demandes-pour-une-subvention-de-loyer-en-forte-hausse-6362ad1ade135b9236d80173>

Témoignages

Juan, 42 ans, de nationalité espagnole

« Ne trouvant pas d'emploi en Espagne, je suis venu au Luxembourg il y a environ un an et demi. Arrivé ici, j'ai rapidement décroché plusieurs contrats de travail à durée déterminée par le biais d'une société d'intérim, sans avoir de domiciliation. Cependant, je me suis vite rendu compte qu'il est presque impossible de trouver un logement ici au Luxembourg sans avoir un contrat de travail à durée indéterminée. Je n'arrive pas à économiser de l'argent pour me payer une nuit dans un hôtel ou même pour une éventuelle garantie locative car je dois soutenir financièrement ma femme et mes enfants restés en Espagne. Pour cette raison, j'ai suis obligé de dormir dehors la plupart des nuits et de reprendre mon travail, qui est physiquement lourd, le jour. »

João, 36 ans, de nationalité portugaise

« Je suis venu vivre au Luxembourg en octobre 2021 après avoir signé un contrat de travail avec une entreprise de construction qui prévoyait également la mise à disposition d'un logement. Cependant, mon patron ne m'a jamais versé de salaire. Après trois mois sans salaire, j'ai décidé de mettre fin à mon contrat de travail et j'ai ainsi dû quitter le logement. Je me suis directement mis à la recherche d'un nouveau travail. En février 2022, j'ai signé un contrat CDI dans un atelier de menuiserie d'une grande enseigne luxembourgeoise. J'ai d'abord été hébergé à la Wanteraktioun, puis dans un plus petit hébergement d'urgence. Malgré mon CDI j'ai rencontré de grandes difficultés à trouver un logement abordable au Luxembourg. Fin août, j'ai finalement trouvé une chambre de café de 12 m² au centre-ville avec un loyer de 900 euros par mois, charges comprises. »

Guy, 65 ans, de nationalité luxembourgeoise

« Cela fait 1 ans que je travaille dans une mesure de réinsertion de l'ADEM. J'habitais dans une chambre de café dans le Nord du pays. Le loyer était de 900 euros par mois, charges comprises. En décembre, j'ai dû quitter le logement qui selon le propriétaire n'était plus aux normes et devait être rénové. Suite à cela j'ai tenté de trouver un logement au Luxembourg en vain. Ne trouvant pas de logement, j'ai perdu mon adresse, mon dossier à l'ADEM été suspendu et mon revenu est actuellement stoppé. »

Contact:

Caritas Luxembourg
Carole Reckinger
Responsable du Plaidoyer politique
Tél.: +352 40 21 31 – 518
Carole.reckinger@caritas.lu

Retrouvez toutes nos prises de position sur www.caritas.lu/avis-et-positions

© Caritas Luxembourg, avril 2023
Crédit photo : adobestock-Bullrun, istock